



Mairie de LANOBRE  
(Cantal)

**Compte rendu du**  
**Conseil Municipal du**  
**Vendredi 2 septembre 2016**

Le vendredi 2 septembre deux mille seize à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Jacques Vialleix, Maire.

**Présents :** BEYGNIER Nadia - CABIECES Carole - GAY Patricia - Gérard DIF – FARGE Patrice – JUILLARD Frédéric - RIBES Patrick - SERRE Marc - TARTAIRE Didier – VIALLE Carole - VIALLEIX Jean-Jacques –VIZET Monique

**Absentes représentées :** GRANDJEAN Mélanie (pouvoir à VIALLE Carole) - VIALLE Dominique (pouvoir à SERRE Marc)

**Absent excusé :** LORENZO Pascal

**Secrétaire de séance :** Patrick RIBES

M. le Maire, ayant constaté que le quorum était atteint, a ouvert la séance.

### **Ordre du jour :**

1. Adoption procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Le Procès-verbal de la séance du vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2016 est adopté par le Conseil municipal.

2. Approbation des nouveaux statuts de *communauté de communes Sumène-Artense* ;

L'assemblée approuve la délibération du Conseil Communautaire en date du 28 juillet 2016 relative à la modification et mise à jour des statuts de la CCSA comprenant :

- Le transfert de la compétence concernant le PLUi,
- Le transfert de la compétence concernant les infrastructures de la plage de VAL situées sur la Commune de Lanobre,
- La modification de la définition de l'intérêt communautaire concernant les Zones d'Activités Economiques (prise en compte de la ZAC de Larnié située sur la Commune de Lanobre),
- Le toilettage global des statuts reposant sur le classement et la priorisation des compétences existantes.

3. Enfouissement réseau téléphonique aux Chardeyre ;

Une délibération est adoptée autorisant le lancement de travaux d'enfouissement du réseau téléphonique au lieu-dit *Les Chardeyre* par le Syndicat d'Énergie du Cantal. Le montant des travaux s'élève à 6 337.69 € H.T. dont 60 % à la charge de la commune.

4. Convention de mise à disposition par l'ESAT Hors Mur d'un jeune en insertion ;

Le Conseil municipal approuve le dispositif ESAT hors murs qui peut prendre en charge un jeune en fin d'apprentissage. Il s'agit d'un dispositif géré par l'Adapei du Cantal (service d'aide par le travail relevant du milieu dit « protégé ») qui lui permettra de bénéficier d'une aide en faveur de son insertion professionnelle tout en travaillant dans la collectivité.

5. Zone commerciale : choix du maître d'œuvre

Suite à la procédure de passation du marché public pour la désignation du maître d'œuvre en vue de l'aménagement d'une zone commerciale au lieu-dit Le Péage, deux cabinets ont répondu à la consultation : le Cabinet SAUNAL-CROS d'Aurillac pour une offre d'un montant de 47 740.00 € H.T. et le Cabinet ALLO – CLAVEIROLE – COUDON d'Aurillac pour une offre de 51 000.00 € H.T. L'offre du Cabinet Saunal-Cros est retenue.

6. Lotissement LOGISENS : choix du maître d'œuvre ;

Concernant l'aménagement d'un lotissement LOGISENS, une procédure identique a été lancée. Les deux mêmes cabinets ont répondu : le Cabinet SAUNAL-CROS pour une offre d'un montant de 8 400.00 € H.T. et le Cabinet ALLO – CLAVEIROLE – COUDON pour 9 600.00 € H.T. Est également retenue l'offre la mieux-disante soit celle du Cabinet Saunal-Cros.

7. Adoption budget annexe de la Zone commerciale du Péage

Suite au lancement du projet de création d'une zone commerciale au lieu-dit Le Péage, le budget annexe primitif de cette opération est présenté pour adoption par l'assemblée. La section de fonctionnement s'équilibre à 830 000.00 €, la section d'investissement à 415 000.00 € considérant que les travaux de la première tranche (divers honoraires compris) s'élèvent à 415 000.00 €.

8. Demande de subvention de l'association Zen Harmonie Artense ;

Une subvention d'un montant de 300.00 € est accordée à une association nouvellement créée et dénommée *Zen Harmonie Artense* avec pour objet la pratique de gymnastiques traditionnelles.

9. Médiathèque communale : régulation des collections et mise à jour du règlement

Une délibération est adoptée afin de prévoir les critères et les modalités d'élimination des ouvrages n'ayant plus leur place au sein des collections de la Médiathèque Municipale.

Par ailleurs, le règlement de la médiathèque est modifié afin de prendre en compte le prêt par l'artothèque départementale de collections d'œuvres originales librement accessible au public.

#### 10. Questions diverses.

- Convention « petite enfance »

Considérant que la communauté de communes Sumène-Artense (dont la commune de Lanobre est désormais membre) possède la compétence Enfance et Jeunesse, l'assemblée décide de ne pas reconduire la convention « petite enfance » avec la commune de Bort les Orgues (service de crèche familiale).

- Convention ASLH

Le Conseil municipal émet un avis favorable au partenariat proposé par la commune de Champs sur Tarentaine/Marchal, gestionnaire de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour l'accueil d'enfants scolarisés sur la commune de Lanobre.

- Diagnostic du réseau assainissement

Suite à la réalisation d'un diagnostic sur l'ensemble du réseau d'assainissement communal, un état des lieux est présenté à l'assemblée. Le programme d'action nécessaire à la mise aux normes du réseau serait évalué à un montant total de 501 048.00 €.

- Le contrôle des installations d'assainissement individuel donnant lieu à l'établissement d'une facture à l'attention de chaque propriétaire, il est soulevé la possible prise en charge partielle des frais par la commune avec au préalable la constitution d'un dossier auprès des services sociaux.

- Les demandes d'autorisation d'exploiter les terrains agricoles de Veillac seront examinées par la Commission Départementale d'Orientation Agricole courant septembre 2016.

La séance est levée à 22 H 00

\*\*\*\*\*